



Service des loisirs Angus-Bourbonnière

Guide des parents 2023

Camps de jour les Stoukises

Été 2023
Version :16/02/2023



SERVICE DES LOISIRS ANGUS-BOURBONNIÈRE



COORDONNÉES

Services des Loisirs Angus-Bourbonnière – Camp de jour Les Stoukises
5350 Lafond, 2^e étage
H1X 2X2
514-903-SLAB (7522)
info@slabrosemont.org
Heures d'ouverture du bureau : Du lundi au vendredi, de 8h à 17h

ÉQUIPE DE COORDINATION

Pour l'été 2023, les personnes à la coordination seront Madame Bambou, Madame Clémentine et Monsieur Flash.

Une vidéo explicative des règles au camp de jour vous sera envoyée dans la semaine du 5 juin. Par la suite, nos trois coordonnateurs tiendront un live Facebook le jeudi 8 juin à 19h pour répondre à toutes vos questions.

Informations : 514-903-7522 (SLAB) – stoukises@slabrosemont.org

ÉQUIPE D'ANIMATION

Tous les membres de l'équipe d'animation sont formés en animation et ont réussi leur DAFA (Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animation). Ils possèdent tous une formation à jour en secourisme général RCR/DEA niveau C. Nous vérifions les antécédents judiciaires de tous les animateurs majeurs.

Ratio : Animateurs et jeunes

(Selon les ratios d'encadrement de l'ACQ)

- 5-6 ans: 1 animateur pour 12 jeunes
- 7-8 ans : 1 animateur pour 15 jeunes
- 9 ans + : 1 animateur pour 15 jeunes

Piscine : 8 ans et plus / Pataugeoire : 7 ans et moins

SITES

Nous sommes heureux de pouvoir accueillir l'ensemble du camp au centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme (GML). Le site de camp est situé au 5350 rue Lafond, au 2^e étage.

Le service de garde aura lieu à l'intérieur. Toutefois, les rassemblements et la majeure partie des activités de camp auront lieu à l'extérieur. Il est important de prévoir un volume plus important de



SERVICE DES LOISIRS ANGUS-BOURBONNIÈRE



crème solaire, ainsi qu'un imperméable. Également, les animateurs ne seront en aucun cas autorisé à mettre de la crème solaire à votre enfant. Il est donc important de lui montrer comment en mettre et de l'habiller de façon que son dos soit protégé du soleil.

Les groupes sportifs, de leur côté, passeront la journée au Centre Étienne-Desmarteau (l'accueil se fait à GML) pour profiter des gymnases !

HORAIRE

Camp de jour : lundi au vendredi, de 9h à 15h30.

Service de garde : lundi au vendredi de 7h à 9h et 15h30 à 18h.

Le camp de jour se tiendra du 26 juin au 18 août 2023. L'organisme sera fermé le vendredi 30 juin (reprise du férié du 1^{er} juillet). Il n'y aura, par conséquent, aucun service de camp de jour.

Arrivée des enfants :

- Les enfants inscrits seulement au camp de jour (sans service de garde) doivent être présents :
 - o Beau temps : parc Lafond **pour 9h**
 - o Mauvais temps : porte principale de GML (sur la rue Lafond) **pour 9h**
- Les enfants inscrits au service de garde peuvent arriver entre 7h et 9h le matin. Ils doivent donner leur présence au responsable à l'accueil dès leur arrivée. Il n'est pas possible d'arriver avant 7h. Le service de garde se déroulera en totalité à GML, pour tous les groupes.
- Pour l'été 2023, les parents seront uniquement admis à l'intérieur du bâtiment pour venir chercher leur enfant dans le gymnase. Il n'est pas possible de flâner ou d'attendre dans les corridors. Il est toutefois possible de prendre rendez-vous pour rencontrer les membres de l'équipe.
- **Nous appliquerons toutes les mesures qui seront mis en place en lien avec la Covid-19, tant pour nos activités que pour un retrait d'un enfant du camp (prévention ou malade)**. Covid ou non, nous vous demandons de ne pas envoyer votre enfant au camp de jour si ce dernier est malade.
- Au plus tard le vendredi précédent la première journée du camp de jour de votre enfant, vous recevrez un courriel avec le nom et la photo de son animateur pour faciliter votre arrivée au camp de jour.

Départ des enfants :

- Trois cartes au nom de l'enfant vous seront remises lors du premier matin de camp de votre enfant. Ces cartes attestent que l'adulte venant chercher l'enfant est autorisé à le



SERVICE DES LOISIRS ANGUS-BOURBONNIÈRE



faire. Advenant que la carte soit oubliée ou que l'adulte n'en possède pas, nous vérifierons son identité. Il est donc primordial de nous aviser si un adulte sans carte vient chercher votre enfant. Pour faciliter la recherche, vous pouvez également ajouter à votre dossier toutes les personnes autorisées à venir chercher l'enfant. Si votre enfant est autorisé à quitter seul, merci de nous en aviser.

- Pour les enfants seulement inscrits au camp, la personne responsable de venir chercher l'enfant devra se présenter à **15h30 au parc Lafond**.
- En cas de pluie forte ou d'orage qui empêcherait de tenir le rassemblement à l'extérieur, la personne responsable de venir chercher l'enfant devra se présenter à **15h30 à la porte ouest de GML**.
- Les enfants inscrits au service de garde peuvent partir entre 15h30 et 18h. La personne responsable de ramener l'enfant devra montrer la carte du SDG. La même procédure que lors du départ à 15h30 sera faite lors des oublis de carte. Il n'est pas possible de venir chercher l'enfant après 18h. Les installations sont les mêmes pour le service de garde et le camp.
- Nous mettrons sur le Facebook du SLAB un mémo uniquement lorsque le rassemblement se fera à l'intérieur. Si vous devez aller porter ou chercher votre enfant à l'extérieur, il n'y aura pas d'avis.
- Pour inscrire votre enfant au service de garde d'ici le 11 juin, vous pouvez communiquer avec les loisirs au slabrosemont.org ou au 514-903-7522 (SLAB). **Veillez noter qu'une place au service de garde peut être refusée dès le début du camp de jour si celui-ci est déjà plein.** Il est donc préférable d'inscrire votre enfant le plus rapidement possible, pour que les effectifs soient choisis en conséquence.

Veillez noter qu'aucune impolitesse envers les membres de l'équipe (permanente ou de camp de jour) ne sera tolérée. Les mesures sont mises en place pour assurer la sécurité et le bien-être de tous les enfants et tous les membres de l'équipe du SLAB. Un manque de civisme envers un membre de l'équipe sera sanctionné par l'expulsion de l'enfant du camp de jour et ce, sans remboursement.

POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

Frais supplémentaires

- Si vous inscrivez votre enfant **après le dimanche 11 juin, des frais de retard de 5\$ par semaine d'inscription, par enfant et par service** seront facturés (par service, nous entendons les frais de retard pour le camp de jour et les frais de retard pour le service de garde).



SERVICE DES LOISIRS ANGUS-BOURBONNIÈRE



- Si vous inscrivez votre enfant au service de garde le jour ou la semaine même, le coût est de 65\$/semaine ou de 7\$/période (AM ou PM par jour).
- Les enfants qui seront laissés au camp de jour avant 9h ou qui seront récupérés par les parents après 15h35 seront directement transférés au service de garde. Si l'enfant n'est pas inscrit au service de garde, à partir du 26 juin 2023, des frais de **7,00\$ par période** seront automatiquement chargés et devront être payés avant la fin de la semaine en cours.
- Si l'enfant est laissé au service de garde avant 7h, des frais de **5,00\$ seront chargés** par tranche de 5 minutes d'avance.
- Si l'enfant n'est pas récupéré après 18h, des frais de **5,00\$ seront chargés** par tranche de 5 minutes de retard.
- En cas de retard de paiement, nous annulerons la semaine de camp de jour suivante au dossier de l'enfant, sans possibilité de remboursement.

Retard et départ hâtif

- Dans le cas où un enfant arrive en retard un matin de camp de jour, peu importe la raison, l'équipe de coordination doit en être **avisée le plus rapidement possible**. Le jour d'une grande sortie, si l'enfant arrive après le départ de son groupe (vers 9h), il devra soit se faire reconduire jusqu'au lieu de la sortie par un parent, soit repartir avec celui-ci. En aucun cas un remboursement ne sera octroyé si la journée de sortie est manquée.
- Pour autoriser un parent à quitter le camp avec son enfant avant la fin de la journée du camp de jour, l'équipe de coordination doit avoir une **preuve écrite du parent** le matin même ou avant avec le nom de l'enfant, son âge, la date et l'heure du départ, ainsi que la raison du départ. Cette procédure a pour but de s'assurer que l'enfant est disponible au moment de l'arrivée des parents, que le gardien légal de l'enfant autorise le départ, et que le parent nous décharge de toute responsabilité à partir du moment du départ.

Modalités de paiement

Lors des pré-inscriptions, seule l'option en ligne est disponible pour s'inscrire. Lors des inscriptions, les options en ligne, par téléphone et en personne sont disponibles.

- Par téléphone : Visa ou MasterCard
- En ligne : Visa ou MasterCard
- En personne : Visa ou MasterCard, débit et argent comptant

Annulation

- Avant la rencontre de parents (jeudi 8 juin), les frais d'inscription (chandail) et les frais pour un deuxième chandail sont remboursables ; **passé cette rencontre, aucun de ces frais n'est remboursable.**
- Avant le mercredi midi précédent le début du camp de jour (soit le 21 juin), tous les frais du camp de jour et du service de garde à l'exception du frais administratif (chandail et matériel) sont remboursables.
- Lorsque le camp est commencé, seuls les frais de camp de jour et de service de garde sont remboursés si la demande de remboursement est faite **par écrit avant le mercredi 12h** de la semaine qui précède la semaine de remboursement visée.
- En tout temps, passé le premier lundi de la première semaine du camp (26 juin), des **frais administratifs de 10%** sont conservés lors d'une annulation.
- Vous pouvez nous envoyer vos demandes par courriel au : info@slabrosemont.org, par téléphone au : 514-903-7522, ou la remettre en personne au bureau de l'accueil du 2^e étage du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme au Service des Loisirs Angus-Bourbonnière.

MATÉRIEL

L'enfant doit **obligatoirement** avoir en sa possession à chaque jour :

- Vêtements d'été sportifs, souliers de course **fermés avec bas**.
- Dans son sac à dos : maillot de bain, serviette de plage, bouteille d'eau, crème solaire, chapeau ou casquette, **lunch froid ou Thermos**, 2 collations, imperméable pour les jours de pluie.

Il est préférable que les effets personnels de l'enfant soient identifiés.

Le chandail de camp des Stoukises 2023 est obligatoire pour les grandes sorties. Pas de chandail, pas de sortie, et ce, sans possibilité de remboursement !

Matériel **INTERDIT** au camp de jour :

- Nourriture contenant des noix ou des arachides
- Robes ou jupes
- Sandales
- Bottes de pluie et parapluies
- Jouets et jeux personnels
- Livre
- Cellulaire
- Lecteur de musique électronique
- Objets contondants ou d'autodéfense

Tout objet jugé inacceptable trouvé en possession d'un enfant sera confisqué pour la journée et les parents seront contactés. Les procédures disciplinaires nécessaires seront appliquées lors d'une récidive.

PROTOCOLE DISCIPLINAIRE

Le camp de jour Les Stoukises propose des activités plaisantes et agréables pour les jeunes. Pour garder l'harmonie parmi les enfants, les animateurs établissent pour leur groupe des règles de conduite appelées *Code de vie*. Les enfants doivent respecter ces règles, et des conséquences sont établies pour ceux qui ne coopèrent pas. Dans les cas où l'enfant récidive après l'application des conséquences, les coordonnateurs ont établi un protocole disciplinaire à l'extérieur du groupe.

Avant chaque étape, l'animateur aura suivi le code de vie établi pour le groupe, aura fait les avertissements adéquats et aura appliqué les conséquences nécessaires.

Étape 1

L'enfant est pris en charge au bureau des coordonnateurs et il devra discuter de son comportement non conforme. Il sera tenu d'expliquer son comportement, devra comprendre ce qu'il a fait et déterminer les actions à prendre pour s'améliorer. Un rapport sera rédigé par l'animateur et signé par le coordonnateur responsable.

Étape 2

L'enfant est pris en charge par un coordonnateur et il devra discuter de son comportement non conforme. Le coordonnateur rédigera un rapport et contactera les parents. L'enfant aura un temps de réflexion en dehors du groupe. Le rapport sera signé par le coordonnateur responsable.

Étape 3

L'enfant est pris en charge par un coordonnateur et il devra discuter de son comportement non conforme. Le coordonnateur contactera les parents. L'enfant sera suspendu une journée et, selon la gravité du comportement, la journée de la grande sortie de la semaine, dû à ses agissements, et ce, sans possibilité de remboursement. Le rapport sera signé par le coordonnateur responsable et une copie sera remise au parent.

Étape 4

L'enfant est pris en charge par un coordonnateur et il devra discuter de son comportement non conforme. Le coordonnateur contactera les parents. L'enfant ne sera pas admis au camp de jour pour les 5 prochains jours, et ce, sans possibilité de remboursement. Le rapport sera signé par le coordonnateur responsable et la direction et une copie sera remise au parent.



SERVICE DES LOISIRS ANGUS-BOURBONNIÈRE



Étape 5

L'enfant est pris en charge par la direction et le coordonnateur en charge. Le parent sera contacté. L'enfant ne sera pas admis au camp de jour pour le reste de la saison, et ce, sans possibilité de remboursement.

En cas de comportement **non conforme d'une grande gravité**, nous nous réservons le droit de passer directement à une étape subséquente.

En tout temps, si l'enfant se voit privé de camp de jour pour des mesures disciplinaires (suspension ou expulsion) aucun remboursement ne sera fait.

COMMUNICATION

Chaque vendredi, vous recevrez **par courriel** un journal pour vous informer des activités de la semaine suivante (**pour vérifier votre adresse courriel, vous pouvez vous rendre sur notre site d'inscription, dans votre compte personnel**). Il contient également des informations pour la prochaine animation, des notes et rappels pour les semaines à venir, etc. Le journal sera également disponible sur le site Internet et sur la page Facebook du SLAB. De plus, une version papier, pour consultation, sera laissée à l'accueil du SLAB.

Le journal n'est pas un outil de communication infaillible, mais très pratique pour voir les événements à venir. Vous êtes invités à le consulter régulièrement pour vous tenir informés.

ENFANT MALADE / BLESSÉ / CONTAGIEUX

Malaise / maladie

Un enfant qui présente des signes de faiblesse ou informe un animateur qu'il ne se sent pas bien sera mené aux coordonnateurs pour l'application des premiers soins. Dans le cas d'une faiblesse légère, passagère ou soignable selon les connaissances des coordonnateurs présents, l'enfant sera gardé dans leur bureau jusqu'à la fin de la journée, ou jusqu'à ce que les symptômes disparaissent et que l'enfant se sente mieux. Un rapport d'intervention sera rempli par le coordonnateur et remis au parent.

Dans le cas d'une faiblesse grave, ou dépassant les connaissances du coordonnateur, le parent sera immédiatement contacté, ainsi que les premiers répondants si la situation l'exige.

Blessure

Un enfant qui se blesse pendant les heures du camp de jour ou du service de garde est soigné immédiatement par les animateurs ou les coordonnateurs. Dans tous les cas de blessure, un



SERVICE DES LOISIRS ANGUS-BOURBONNIÈRE



rapport d'accident est rempli par la personne ayant prodigué les premiers soins et un témoin signe le rapport. Si la blessure est superficielle ou mineure, les premiers soins seront faits à l'enfant, mais les coordonnateurs ne contacteront pas les parents.

Si la blessure est plus grave, les mesures nécessaires pour soigner l'enfant seront prises et les parents seront contactés lorsque la situation sera stabilisée.

Poux

Les camps de jour en général sont un milieu propice à la propagation de poux. Les animateurs et les coordonnateurs préviennent du mieux qu'ils le peuvent la propagation, mais il y a souvent des cas de contamination malgré tout. Par mesure de prévention, les enfants aux cheveux longs **devraient les attacher en tout temps.**

Dans le cas où un enfant est reconnu comme touché, les parents seront contactés et devront venir chercher l'enfant **immédiatement**. L'enfant demeurera avec les coordonnateurs et ne pourra pas participer aux activités jusqu'à l'arrivée du parent. Une vérification par un coordonnateur **et** le parent sera faite au retour de l'enfant. S'il y a encore présence de lentes ou de poux, l'enfant sera retourné chez lui.

Maladie contagieuse

Un enfant présentant des symptômes associés à une maladie virale ne devrait pas être envoyé au camp. Si l'enfant fait de la fièvre, touse ou mouche, il peut être contagieux et contaminer d'autres enfants ou les animateurs. Pour éviter ce risque, merci de garder votre enfant chez vous.

Dans le cas d'un enfant présentant des symptômes liés à la Covid-19, le protocole en place sera appliqué. **Toutefois, en aucun cas, votre enfant ne sera testé pour la Covid-19 par un membre de l'équipe** de camp de jour, puisque le personnel n'est pas habilité à donner des traitements médicaux. Le test devra être fait à la maison, par le parent ou le tuteur légal de l'enfant.

REÇU D'IMPÔTS

Les frais de notre camp de jour sont admissibles à un crédit d'impôt pour frais de garde. Le taux du crédit d'impôt remboursable varie entre 26% et 75% selon votre revenu. À l'hiver, nous vous émettrons un relevé 24 (pour les frais de garde de l'année précédente) pour que vous puissiez ajouter ces frais à votre déclaration de revenus. **Le relevé 24 sera accessible sur votre compte en ligne du SLAB.** Veuillez prendre note que par souci de l'environnement, aucun relevé 24 n'est envoyé par la poste. Pour éviter des retards dans la production de ce relevé, veuillez-vous assurer d'avoir transmis ou inscrit les bonnes informations lors de l'ouverture de votre dossier (nom et prénom écrit correctement, date de naissance complète, numéro d'assurance sociale du / des



SERVICE DES LOISIRS ANGUS-BOURBONNIÈRE



parent(s) et répartition du montant adéquate). **Veillez prendre note que si nous n'avons pas votre numéro d'assurance sociale, nous ne pouvons pas vous émettre de Relevé 24.** Le numéro doit donc demeurer dans votre dossier afin que la production des Relevé 24 se fasse sans retard.

Merci et bon été! ☐

Le personnel de coordination et la direction